

Image not found or type unknown



Droit des enfants lors d'un divorce

Par **Iali**, le **15/03/2008** à **20:16**

Bonjour, rn J'ai 21 ans et je poursuis des études universitaires. Mes parents vont certainement divorcer par consentement mutuel. Mon père souhaite laisser sa part de la maison, qu'il a fait construire conjointement avec ma mère à cette dernière. Lors de la procédure, si mes parents s'entendent sur le fait que mon père ne m'aide pas financièrement pour la poursuite de mes études, quels sont mes droits afin de bénéficier de cette somme qui m'est indispensable? Merci beaucoup d'avance.